

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023**

**DÉLIBÉRATION N °2023-CC-1S-PSCV-10**

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 6 avril 2023 s'est réuni à 18H00, en séance publique, en salle des délibérations de la commune de Sainte-Anne, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**M. Jacques KANCEL** ayant été désigné secrétaire de séance,

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**

**Conseillers présents : 33**

**Conseillers représentés : 7**

	<b>QUALITÉ</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>NOMS</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>PROCURATION</b>
1	M.	Cédric	CORNET	X		
2	M.	Bernard	PANCREL	X		
3	M.	Loïc	TONTON	X		
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
5	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
6	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
7	M.	Guy Albert	BACLET	X		
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
9	M.	Francs	BAPTISTE	X		
10	M.	Richard	ALBERT	X		
11	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH	X		
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
14	Mme	Mariane	GRANDISSON		X	Francs BAPTISTE
15	Mme	Nadia	CELINI		X	
16	M.	Christian	BAPTISTE		X	Jules FRAIR
17	M.	Teddy	BARBIN		x	Cédric CORNET
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
19	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
21	Mme	Elodie	CLARAC	X		
22	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		X	Sylvia LAPTES
23	M.	Jules Joël	FRAIR	X		
24	M.	Lucien	GALVANI	X		
25	M.	Michel Eloi	HOTIN	X		
26	Mme	Valérie	HUGUES	X		

27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL		X	CHATEAUBON
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		X	Jocelyne VIROLAN
29	M.	Jacques	KANCEL	X		
30	Mme	Sylvia	LAPTES	X		
31	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
32	M.	David Laurent	LUTIN	X		
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		X	Patrice PIERRE- JUSTIN
34	M.	Teddy	MARY	X		
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA	X		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
39	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
40	M.	Patrick	SOLVET	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

## Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 et L5211-36 ;

**Vu** l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 ;

**Vu** l'article L110-1 du Code de l'environnement ;

**Vu** les statuts de la CARL ;

### **Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,**

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus qu'une réponse à une obligation, ce document doit être apprécié comme un outil au service de l'action publique locale.

Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus, ses services et toutes les personnes associées à sa rédaction (acteurs locaux, population) selon les instances participatives mises en place, peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable. Chacune des politiques internes ou externes doit être évaluée suivant les cinq finalités du Développement Durable (DD), mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.

Afin de mesurer la contribution aux cinq finalités du Développement durable en 2022, notre rapport Développement Durable vise à :

- Montrer la cohérence de la politique, des programmes et actions entreprises par la CARL au regard du développement durable,
- Mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire.

## DÉCIDE

**Article 1 :** De prendre acte que le rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant, tel qu'annexé à la présente délibération a été présenté et débattu dans le cadre du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2022.

**Article 2 :** D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative (demandes d'avenants auprès des partenaires financiers), technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

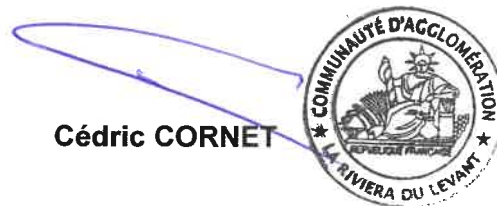
**Article 3 :** De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

Cédric CORNET



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

***La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradam.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradam.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.***

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 971-200041507-20230413-2023CC1S\_PSCV10-DE



# RAPPORT ANNUEL 2022

# DEVELOPPEMENT DURABLE



rine Mampoya

[LA SOCIÉTÉ] [Adresse de la société]



**LA RIVIERA  
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER - SAINT-ANNE - SAINT-FRANÇOIS - LA DÉSIRADE

## SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE	2
II. FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	3
1. <i>Aménagement de Grand Baie renforcement de la digue et des réseaux humides</i>	3
2. <i>Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</i>	3
3. <i>Bilan Carbone Territoire 2022</i>	7
4. <i>Développement d'une offre performante de transport.</i>	11
5. <i>Le Budget Climat</i>	12
6. <i>Télétravail et formation à distance</i>	14
III. FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES,	15
1. <i>Economie symbiotique</i>	15
2. <i>Compétence Déchets : Transfert de la compétence déchets au Syndicat D'innovation et de valorisation des déchets (SINNOVAL)</i>	17
3. <i>Risques D'inondations : Le PAPI</i>	18
IV. FINALITÉ 3 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	19
1. <i>Éducation au développement durable</i>	19
2. <i>Jardin de Kervino - action du PPGF (Plan paysage des Grands Fonds) et du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).</i>	21
V. FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS	22
1. <i>Contrat de Relance et de Transition Écologique;</i>	22
2. <i>CoPRO</i>	24
3. <i>Programme Local de l'Habitat (PLH)</i>	24
4. <i>Le Plan intercommunal de lutte contre l'habitat Indigne (PILHI)</i>	24
VI. FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT EN SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.	25
1. <i>Programme SEIZE</i>	25
2. <i>Economie Bleue</i>	26

## I. Préambule

Ce rapport est établi en application de l'article L.2311-1.1 du code général des collectivités territoriales.

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants doivent, préalablement aux débats sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, et détailler les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu de ce rapport et si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées à l'article D.2311-5.5 du code précité.

Le Rapport Développement Durable permet de rendre compte des actions les plus emblématiques menées par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sur son territoire et dans son fonctionnement pour répondre aux enjeux du développement durable, étant rappelé la volonté du Conseil communautaire que des prescriptions environnementales irriguent l'ensemble des compétences mises en œuvre par la CARL.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratiques les choix de l'action publique au regard du développement durable et de prendre du recul sur les politiques et actions menées pendant l'année écoulée.

L'analyse de la politique et des actions menées par les collectivités se fait au regard des cinq finalités du développement qui sont présentées ci-dessous :



Le rapport retrace les principaux faits marquants de l'année 2022.

## II. Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

### 1. Aménagement de Grand Baie renforcement de la digue et des réseaux humides

Afin de protéger les 253 habitations du secteur de Grand Baie des aléas inondations par submersion et par ruissellement, la CARL a lancé un projet d'aménagement pour renforcer la digue de protection et évacuer les eaux issues de l'assainissement pluvial de ce quartier.

Les études préalables ont été réalisées en **Mai 2021**, qui ont servi de base pour lancer un appel à candidature de prestation intellectuelle, en **septembre 2021**. Ceci, afin de retenir un bureau d'étude technique pour élaborer un projet de sécurisation du quartier face aux éléments naturels dans le respect de l'environnement.



- Réalisation des études de Renforcement de la digue et des réseaux humides du quartier de grand Baie
- Présentation des résultats aux élus communautaires : Novembre/ Décembre 2022

#### Perceptives :

- **Concertation et formalités administratives (3 à 6 mois)**
- **Réalisation des travaux (30 mois)**

### 2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants.

Au-delà de l'aspect obligatoire, le PCAET est une véritable feuille de route guidant une stratégie climat-air-énergie cohérente qui est synonyme de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie.

#### - **Le diagnostic territorial**

Il vise à comprendre et analyser les enjeux territoriaux, en apportant une connaissance sur:

- Les consommations par type d'énergie,
- Les productions d'énergies renouvelables,
- Les émissions de gaz à effet de serre,
- La séquestration carbone,
- Les émissions atmosphériques par secteur et l'impact sur la qualité de l'air, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

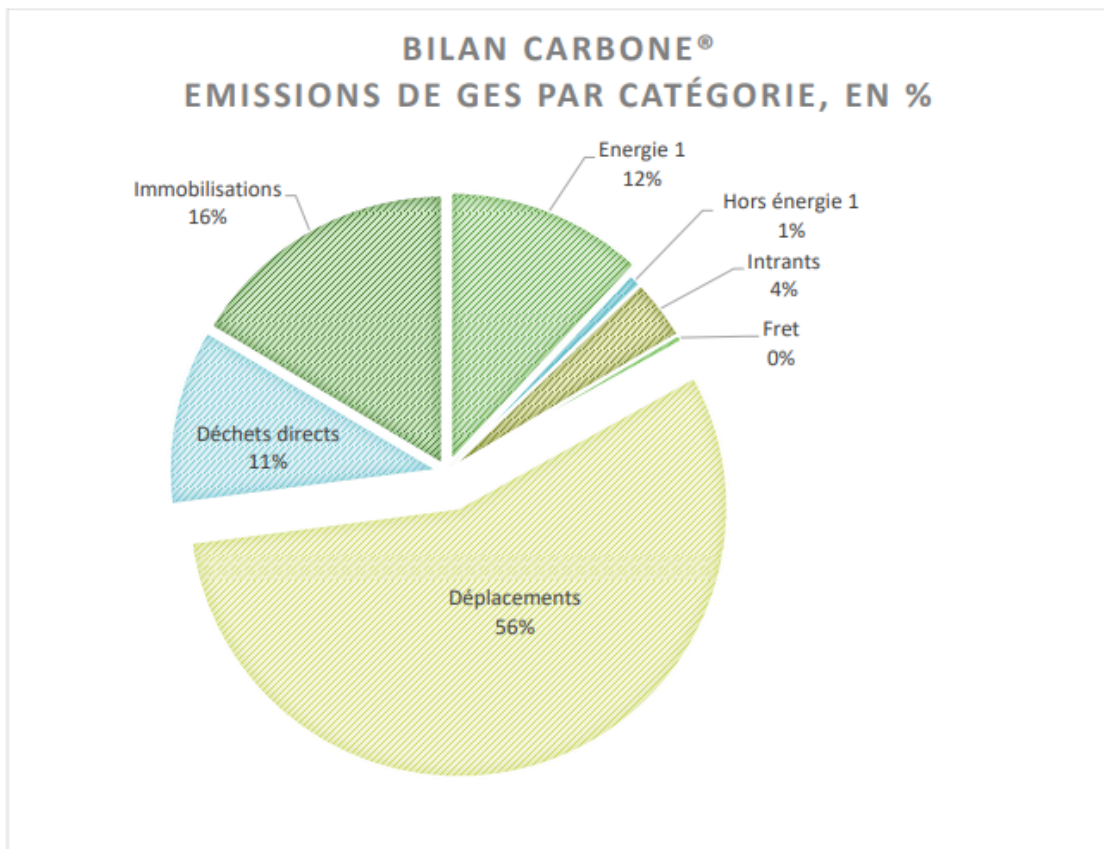


Figure 11 : Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, en %  
(Source : CARL, calculs H3C-CARAÏBES)

Les quatre postes les plus importants sont :

- Le poste Déplacements qui comptabilise **453 teqCO<sub>2</sub>** soit **56 %** des émissions du territoire ;
- Le poste Immobilisations avec **133 teqCO<sub>2</sub>** soit **16%** des émissions du territoire ;
- Le poste Energie qui comptabilise **97 teqCO<sub>2</sub>** soit **12%** des émissions du territoire ;
- Le poste Déchets directs avec **86 teqCO<sub>2</sub>** soit **11%** des émissions du territoire.

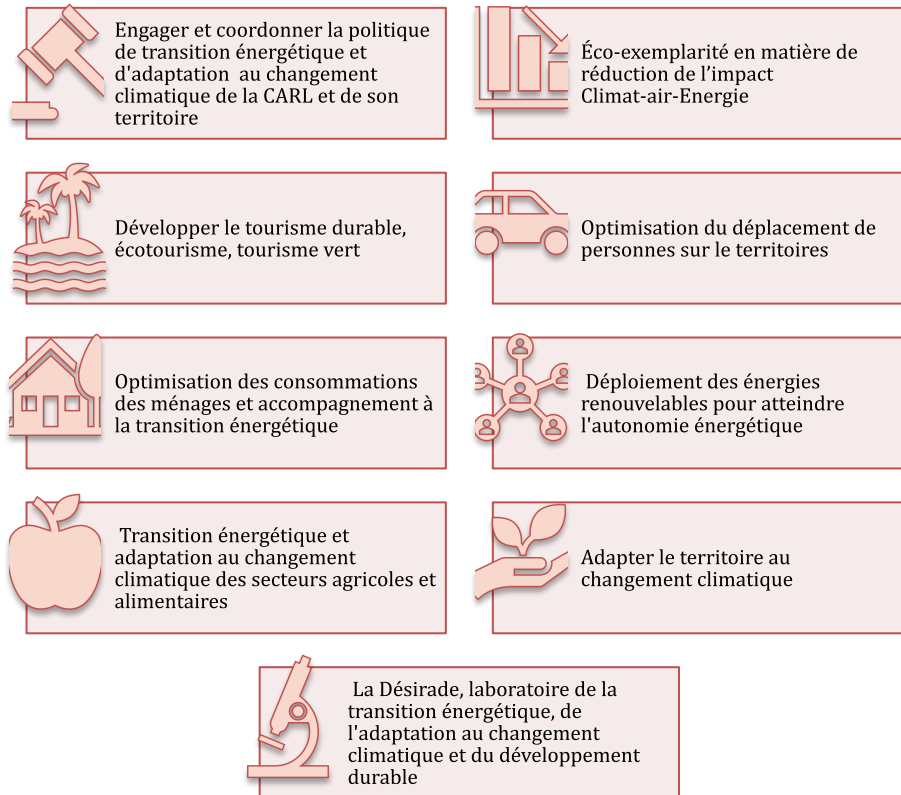
**Ces quatre postes représentent à eux-seuls 95% des émissions du territoire de la CARL.**

Le bilan Carbone ci-dessous a été réalisé lors de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial et représente le point Zéro du Bilan Carbone du territoire de la CARL. Un bilan Carbone Territoire sera réalisé pour les années 2022 et 2023 et permettra de comparer et d'analyser l'impact des actions mises en place par la CARL.

- Les 9 orientations stratégiques du PCAET de la CARL



Elles traduisent l'ambition du territoire notamment en termes de **réduction des gaz à effet de serre**, de **réduction des consommations d'énergie** et de **production d'énergies renouvelables** aux horizons 2020, 2030 et 2050.



Ces orientations, approuvées par l'équipe projet PCAET de la CARL, ont été présentées à l'autorité environnementale (MRAe) le 9 janvier 2020 qui a produit un mémoire en réponse qui sera mis à la disposition du public. A cette même occasion, il a été présenté l'état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET réalisée par le bureau d'étude Green Affair.

#### - Le Plan d'actions 2022-2028.

Il se structure autour de deux axes stratégiques qui se développent dans dix objectifs opérationnels.

Ces dix orientations sont traduites de façon opérationnelle en dix-huit actions, qui ont pour vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique.

#### Un volet patrimoine et compétences

Il comprend 5 fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant en tant qu'entité.

#### Un volet Territoire

Il comprend 13 fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique du territoire de la Riviera du Levant en tant que bassin de vie.

L'ensemble des actions est présenté dans le tableau ci-dessous.

n°	Intitulé de l'action	Sous-action
1	Faire du PCAET un document socle des politiques publiques de la CARL	Pérenniser la <b>mobilisation</b> des acteurs
		Formaliser et mettre en œuvre un plan de <b>formation/sensibilisation</b> des agents et des élus
2	Intégrer au cœur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus	Développer une politique d' <b>achats durables</b>
		Inciter les maîtres d'œuvres à s'inscrire dans une démarche de <b>construction durable</b>
		Réorganiser et optimiser les circuits de collecte des <b>déchets</b> ménagers
3	Informer et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie	<b>Sensibiliser et responsabiliser</b> les agents de la CARL sur les enjeux Climat-Air-Energie
		Mettre en place un monitoring des <b>consommations énergétiques</b>
		Généraliser l'installation des <b>poubelles de tri sélectif</b>
		Construction du nouveau siège
		Développer et décarboner la <b>mobilité</b> au sein de la flotte de véhicules de la CARL
4	Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques	Réaliser le PDA
		Recenser les avis et les besoins en matière de <b>DD</b>
		Inciter l' <b>hôtellerie</b> à entrer dans une démarche d'amélioration continue de diminution de son impact environnemental
		Promouvoir la récupération des <b>eaux pluviales</b>
5	Promouvoir et encourager le tourisme durable et l'écotourisme	Promouvoir l'autoconsommation de l' <b>énergie solaire photovoltaïque</b>
		Encourager la <b>mobilité douce</b> lors des visites en veillant à l'accessibilité pour tous
		Proposer des visites natures en veillant à la <b>qualité des sites</b>
6	Repenser la mobilité afin de permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le trafic et en améliorant la qualité de l'air	Encourager l' <b>entreprenariat vert</b>
		Construire une <b>stratégie territoriale</b> en matière de <b>déplacements et d'aménagements</b> tout en veillant à un air sain
		Accompagner les <b>transports</b> routiers de personnes dans leurs démarches d'adhésion à la Charte Objectif CO2
7	Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière	Limiter le besoin en déplacement et encourager le changement de <b>mobilité</b>
		Favoriser le déplacement <b>piétonnier</b>
		Développer la mobilité <b>cyclable</b>
		Développer la <b>mobilité électrique</b>
		Créer une plateforme <b>numérique</b> recensant l'offre existante
8	Sensibiliser et engager les acteurs du transport de marchandises dans une démarche de réduction de leur impact Climat-Air-Energie	Faciliter le recours aux <b>transports collectifs</b>
		Accompagner les <b>transports routiers de marchandises</b> dans leurs démarches d'adhésion à la Charte Objectif CO2
		Communiquer massivement sur l' <b>éco-mobilité</b>
9	Dynamiser les productions locales et commerces de proximité tout en sensibilisant la population à l'enjeu du "consommer local"	Optimiser la gestion du <b>dernier kilomètre</b>
		Promouvoir l' <b>approvisionnement local de la restauration collective</b> par la commande publique
		Sensibiliser la population en matière d' <b>alimentation durable</b> et aux enjeux associés
		Dynamiser le <b>commerce de proximité</b> en le portant à connaissance auprès de la population
10	Sensibiliser, inciter les habitants à la réduction et au réemploi de leurs déchets	Sensibiliser et accompagner les <b>marchands ambulants</b> dans une réduction de leur impact environnemental
		Promouvoir le <b>compostage domestique</b>
		Promouvoir le <b>réemploi et la réutilisation</b> des biens
		Communiquer sur les évènements/ateliers/campagnes de <b>distributions</b> /etc.

n°	Intitulé de l'action	Sous-action
11	Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie	Intensifier l'action de l' <b>Espace Info Energie</b>
		Faciliter l'accès à la <b>rénovation énergétique</b>
		Organiser un défi <b>Familles 0 carbone</b>
		Diffuser un guide de recommandation en matière de <b>MDE</b>
12	Inciter et accompagner les particuliers dans une démarche d'autonomie en eau et en énergie	Accompagner les particuliers dans l'installation de système de production <b>solaire photovoltaïque</b>
		Accompagner les particuliers et inciter les constructeurs de logements collectifs dans l'installation de dispositifs de <b>récupération des eaux pluviales</b>
		<b>Donner la parole à des citoyens</b> du territoire ayant déjà fait la démarche
13	Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire, en terre comme en mer	Identifier les terrains disponibles pour les <b>fermes photovoltaïques au sol et l'éolien</b>
		Susciter les <b>projets participatifs et citoyens</b> d'énergie renouvelable
		Faciliter le lien entre l'éco-organisme de collecte et traitement des panneaux photovoltaïque et les prestataires de dépose
14	Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement	Mener des actions de sensibilisation sur la thématique d'une <b>alimentation</b> à faible impact environnemental
		Initier une dynamique de création de <b>jardins partagés</b>
		Faire émerger sur le territoire des projets qui contribuent à la <b>lutte contre le gaspillage alimentaire</b>
15	Encourager et donner de la visibilité à l'agriculture locale	Construire un <b>Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b>
		Créer et animer un <b>label bio et/ou local</b> garantissant la production sur le territoire des produits agro-transformés
		Agir sur l'impact environnemental de la <b>production agricole</b> : travailler en concertation avec agriculteurs pour se diriger vers une agriculture plus durable
		Préserver et aménager les <b>terres agricoles</b> en vue de conserver une capacité de production raisonnable à l'échelle de la CARL
16	S'adapter au changement climatique en préservant les milieux naturels du territoire de la CARL voire en créant de nouveaux espaces	Travailler sur les possibilités de <b>diversification des cultures locales</b> avec les agriculteurs et l'INRA pour répondre aux besoins du territoire
		Redonner une place à la <b>biodiversité</b>
		Encourager l' <b>agriculture maraîchère</b> dans les Grands-Fonds
		Veiller à la <b>protection des espaces naturels littoraux</b>
17	Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement	Adapter la stratégie de <b>développement touristique</b>
		Créer deux référentiels de bonnes pratiques
		Mettre en place des espaces et <b>moments d'échanges d'informations</b>
		Réaliser un schéma directeur des <b>eaux pluviales</b>
		Valoriser les <b>sentiers pédestres</b> et créer un centre d'Interprétation dans les Grands-Fonds
18	Faire de la double insularité un vecteur d'innovation sur l'île de la Désirade	Sensibiliser la population touristique et résidente à la <b>préservation des milieux naturels et à leur occupation raisonnée</b>
		Montrer par l'exemple les opportunités liées au <b>développement durable</b>
		Optimiser les besoins de <b>déplacements</b>
		Faire de la Désirade une île exemplaire en matière d' <b>écotourisme</b>

Ce projet de plan de PCAET a été transmis pour avis

- à la MRAe le 9 janvier 2020 et a reçu un avis le 06 avril 2020
- aux services de l'État et au Conseil Région de la Guadeloupe le 09 juillet 2021, et , a reçu un avis favorable le 21 novembre 2021 du premier et pas de retour du second.



- Consultation réglementaire du public – réalisée du 4 Juillet au 31 Août 2022
- **Approbation du PCAET par le conseil communautaire le 14 Novembre 2022**
- La transmission la déclaration environnementale à la MRAe,
- La mise à disposition du PCAET pour le public,
- La mise en ligne du PCAET sur le site de l'ADEME.

### Perceptives : Mise en œuvre des actions du PCAET

- Plan de formation et sensibilisation aux élus, et des agents
- Accompagnement des hébergeurs dans une démarche de développement durable
- Développement Mobilité douce (vélo libres service, sentier touristique)
- Lancement SCOT
- Bilan Carbone CARL
- Projet Piste cyclable
- Accompagnement transport routier – démarche Objectif CO2
- Déchets, réemploi, compostage
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Défi Famille 0 Carbone
- Alimentation Durable (en collaboration avec le PAT)
- Inventaire Biodiversité + Mise en valeur des atlas communaux
- Préservation des milieux Naturels

### 3. Bilan Carbone Territoire 2022

Depuis le plan climat national de 2004, les collectivités sont incitées à élaborer des plans climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale. Elles deviennent ainsi coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les plans climat énergie territoriaux existants (PCET) par la mise en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Selon le contexte de la CARL, elle doit actualiser son PCAET, grâce à une évaluation externe et normalisée des actions déjà mises en œuvre ou planifiées. Dans le but d'apporter une aide à la décision dans la définition de leur politique énergétique et climatique, le COREC1 , réuni en date du 8 juillet 2016, a décidé de proposer aux agglomérations et communautés de communes la production d'indicateurs énergie et climat à l'échelle de leurs territoires, moyennant adhésion au dispositif proposé par l'OREC. Depuis janvier 2019, le suivi des émissions de Gaz à Effet de Serre généré par l'agglomération fait l'office de prestation de service à Synergile le pôle d'innovation de la Guadeloupe. Il s'agit, pour l'OREC, de produire à l'échelle de la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant des indicateurs sur :

- Les consommations énergétiques ;

- Le déploiement des énergies renouvelables ;
- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

### Qu'est-ce que l'effet de serre ?

Les deux tiers de l'énergie en provenance du soleil sont absorbés par l'atmosphère, les sols et l'océan. Le tiers restant est directement réfléchi vers l'espace par les nuages, les aérosols, l'atmosphère et la surface terrestre. L'atmosphère et la surface terrestre émettent en retour un rayonnement infrarouge que les nuages et les gaz à effet de serre (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, ozone et méthane pour les plus importants) absorbent et émettent en grande partie vers le sol. L'énergie est piégée. Ce phénomène a été appelé « effet de serre » par analogie avec la serre du jardinier. On estime que sans cet effet de serre de l'atmosphère, la température moyenne à la surface de la terre serait au plus de - 19°C au lieu de 15°C qui permet la vie sur terre. Comprendre pour agir quelle que soit l'échelle territoriale, la conception d'une politique de lutte contre le changement climatique repose dans un premier temps sur un diagnostic de l'état initial. Les émissions de gaz à effet de serre qui situent la responsabilité du territoire face au risque climatique révèle les leviers d'actions d'atténuation qui peuvent être mis en place. L'OREC a fait le choix de dresser l'inventaire des émissions de GES à partir de la méthode bilan carbone. Il prend en compte les émissions engendrées sur et en dehors du territoire (directes et indirectes) afin que la CARL puisse construire des politiques et des projets qui répondent aux enjeux d'atténuation globale des émissions. Cet outil permettra de quantifier le niveau des émissions de l'agglomération mais surtout de comprendre les déterminants de ces émissions et de hiérarchiser les enjeux selon les secteurs d'activités. Nous retrouvons dans cet outil les gaz du Protocole de Kyoto et hors Kyoto c'est-à-dire les gaz à effet de serre qui existent naturellement dans l'atmosphère :

- La vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O);
- Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
- Le méthane (CH<sub>4</sub>) ;
- Le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O).
- Les gaz à effet de serre industriels :
- Les hydrochlorofluorocarbures, comme le HFC ;
- L'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

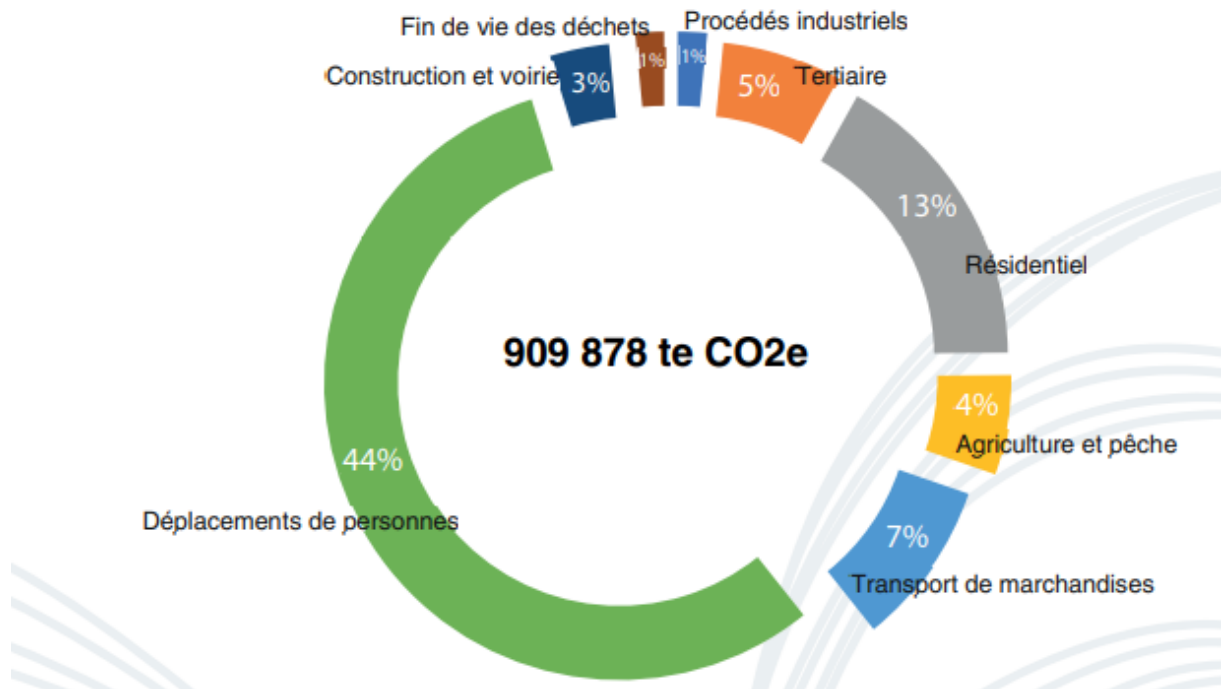
Un état des lieux sur chaque secteur d'activités couvert par l'outil bilan carbone territoire a été réalisé par l'OREC depuis l'année 2014, dans le but de réaliser une base de données pour la CARL. Cette base de données permet de caractériser les 10 secteurs d'activités du bilan carbone territoire à savoir : l'industrie de l'énergie, les procédés industriels, le tertiaire, le résidentiel, l'agriculture et la pêche, le Fret, les déplacements, la construction et voirie, les déchets, les intrants : fabrication futurs déchets et alimentation.

Les émissions se répartissent selon deux catégories :

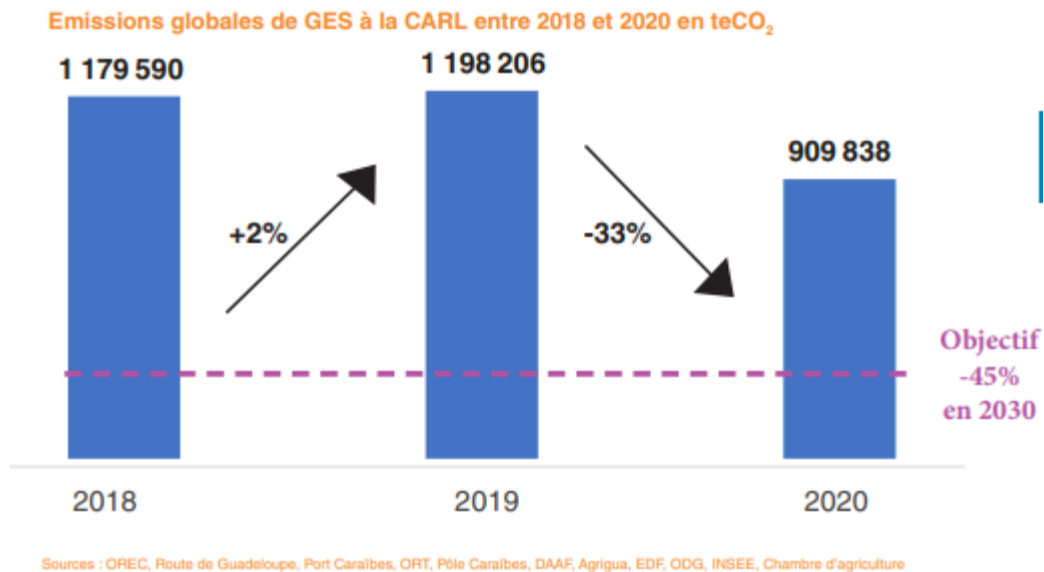
1. Les émissions directes des secteurs productifs sont les émissions des agents économiques et productifs de l'archipel de la Guadeloupe : industrie, tertiaire, agriculture, transport de marchandises.
2. Les émissions directes des ménages sont : le résidentiel, le déplacement de personnes et les déchets.

Les disponibilités des données ne permettent pas de réaliser le Bilan Carbone pour l'année N-1. A ce titre, le bilan Carbone fourni en année 2022 est réalisé à partir des données N-2 soit année 2020.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition par secteur en 2020.



Entre 2018 et 2019, le total des émissions GES ne cesse d'augmenter et présente une évolution de 2%, d'émissions en plus générés en moyenne chaque année, notamment le secteur déplacement de personnes et marchandises internes. En 2020, les émissions totales de GES diminuent de 32%, conséquence directe de la crise sanitaire. Cela est visible sur le poste des déplacements de personnes, de la construction et des déchets.



Les émissions GES générées par les différents secteurs d'activités sont liées aux activités anthropiques de la CARL. Entre 2018 et 2019, les secteurs d'activités de l'industrie, de déplacement de personnes, du résidentiel, de la construction et voirie et des déchets présentent une évolution moyenne de +6%.

A l'inverse, les autres secteurs d'activités sont en constantes diminution, c'est le cas du :

- Secteur industrie de l'énergie (-1%),
- Secteur transport de marchandises (-6%),
- Secteur tertiaire (stable),
- Secteur de l'agriculture et la pêche (-4%)
- Secteur intrant (stable).

Ces diminutions sont dues à plusieurs facteurs tels que: la consommation d'électricité, la consommation de combustibles, la diminution des surfaces agricoles utiles et de la production

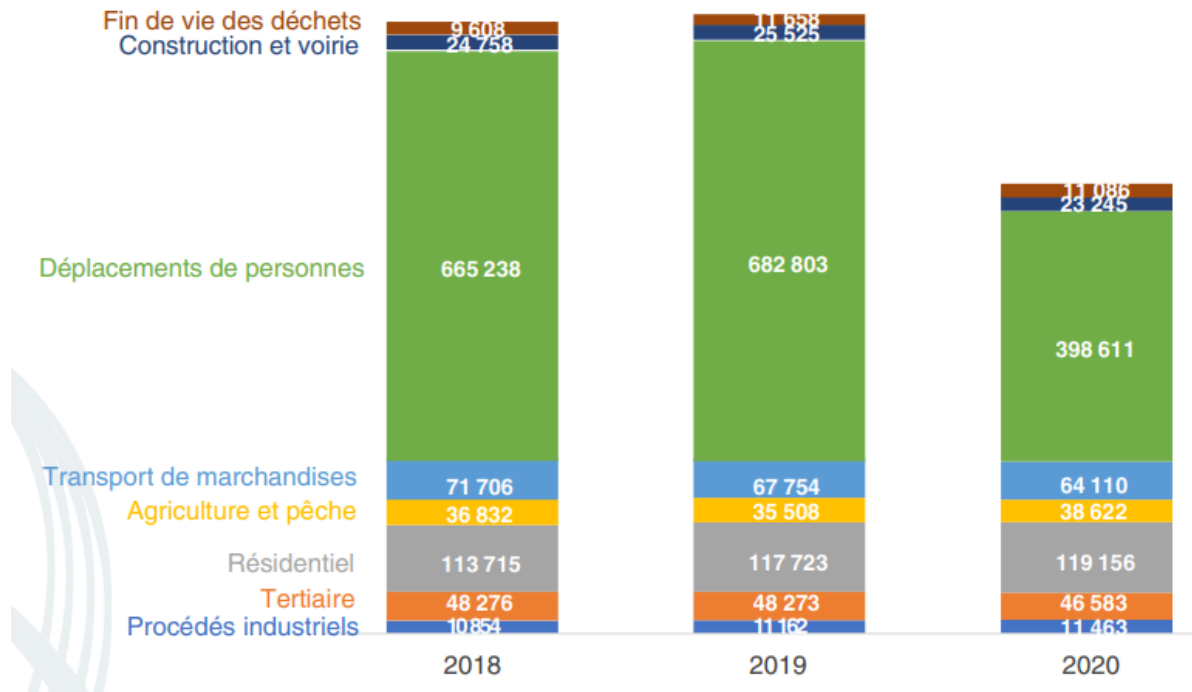
#### Évolution des émissions sectorielles de GES entre 2018 et 2020 des déchets.

En 2020, la crise sanitaire engendre une diminution de la quasi-totalité des postes d'émissions. Par rapport à 2019 seul les postes d'émissions suivants ont augmenté :

- l'agriculture et la pêche (+8%),
- résidentiel (+1%),
- industrie (+3%).

Toutefois les périodes de confinement et la croissance du télétravail et des autres activités domestiques ont conduit les habitants de la CARL à accroître leur consommation d'électricité.

Émissions sectorielles de GES 2018 et 2020 en teCO<sub>2</sub>



4. Développement d'une offre performante de transport.

La compétence transport est assurée par le syndicat Mixte de Transport pour le compte de la CARL et de CAP Excellence, périmètre composé de 170 000 habitants.

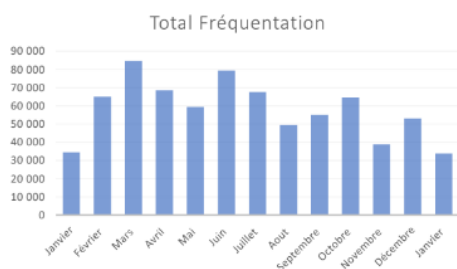
Le rapport d'activité sur l'année 2021 présente les chiffres clés de l'année 2021 :

TRANSPORT URBAIN

Chiffres clés :

Nombre de voyages : 413 202  
 Nombre de bus : 20  
 Nombre de lignes : 10  
 Durée du contrat : du 30/07/21 au 30/07/23

Nombre total de voyages par mois



TRANSPORT SCOLAIRE

Chiffres clés :

Nombre d'élèves inscrit : 1931  
 Nombre de transporteurs : 10  
 Nombre de circuits : 62  
 Nombre de lots : 23

Nombre d'élèves inscrits par degré de scolarité

Elémentaires	48
Collèges	848
Lycées	1035
<b>Total</b>	<b>1931</b>

L'intégralité du rapport est consultable à la demande.



## 5. Le Budget Climat

### Qu'est qu'un Budget Climat ?

L'évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Élaborer un budget Climat conduit à passer au crible toutes les dépenses en vue d'estimer pour chacune d'elles, ses retombées en termes de gaz à effet de serre (GES).

**Il s'agit d'une démarche pragmatique, exemplaire et collective.**

Le budget climat consiste à avoir une vision des politiques publiques via un prisme climatique au lieu uniquement d'un prisme financier. Il permettra de déterminer les postes où les émissions pourraient être réduites.

### Pourquoi ?

Face à l'impératif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, les territoires doivent accélérer leur transition et orienter leurs investissements en ce sens. La mise en place d'un budget climat est un outil efficace permettant de planifier des actions de réduction au plus près des besoins.



Cela permet de vérifier si les dépenses de fonctionnement ou d'investissement prévues auront un impact positif sur le climat, le cas échéant de prendre des mesures pour y remédier.

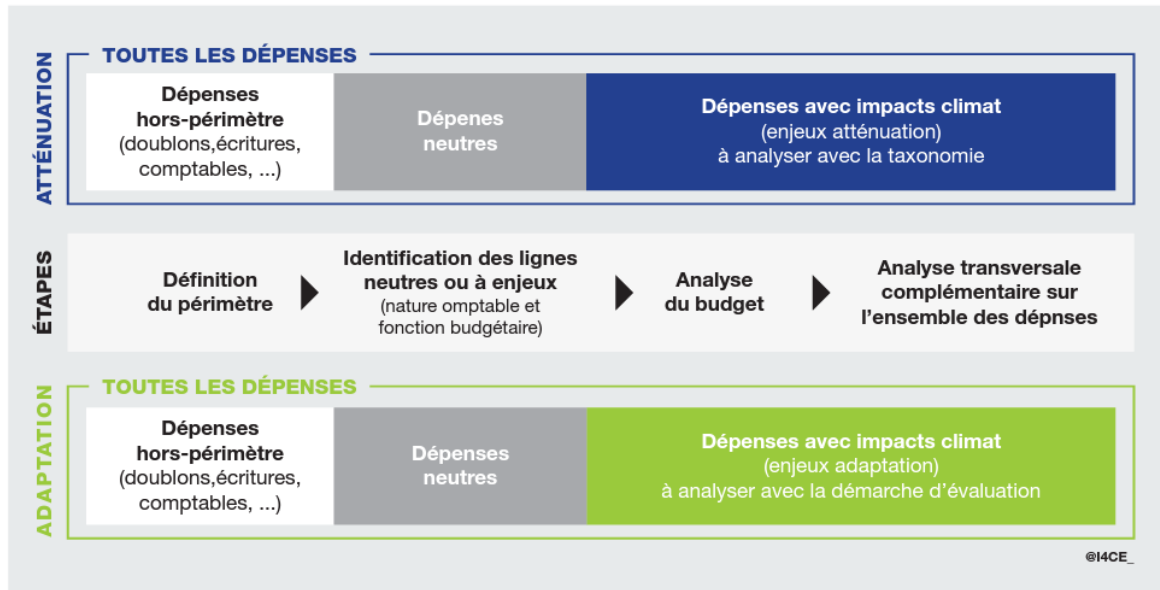
- Fixer des objectifs
- Calculer un plafond des émissions de gaz à effet de Serre pour l'exercice budgétaire à venir
- Suivre les actions en actualisant régulièrement le tableau de Bord


### Comment cela se passe ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste - ou taxonomie - d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

Chaque dépense est classée en cinq catégories : « très favorable », « favorable », « défavorable », « neutre » ou « indéfini », selon la méthodologie proposée par l'association Institut de l'économie pour le climat, l'I4CE (association d'intérêt général, experte de l'économie et de la finance fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement, dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques).

**DÉMARCHE GLOBALE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET**





- Lancement évaluation du budget climat.
- Formation des agents au budget climat

## 6. Télétravail et formation à distance

### a. Télétravail

Au sein de la communauté d'agglomération La Riviera du Levant, les agents ayant des missions télétravaillables ont la possibilité de télétravailler 1 jour par semaine. En termes d'enjeux liés au développement durable, cette action permet d'éviter l'émission de gaz à effet de serre lié au déplacement Domicile-Travail.

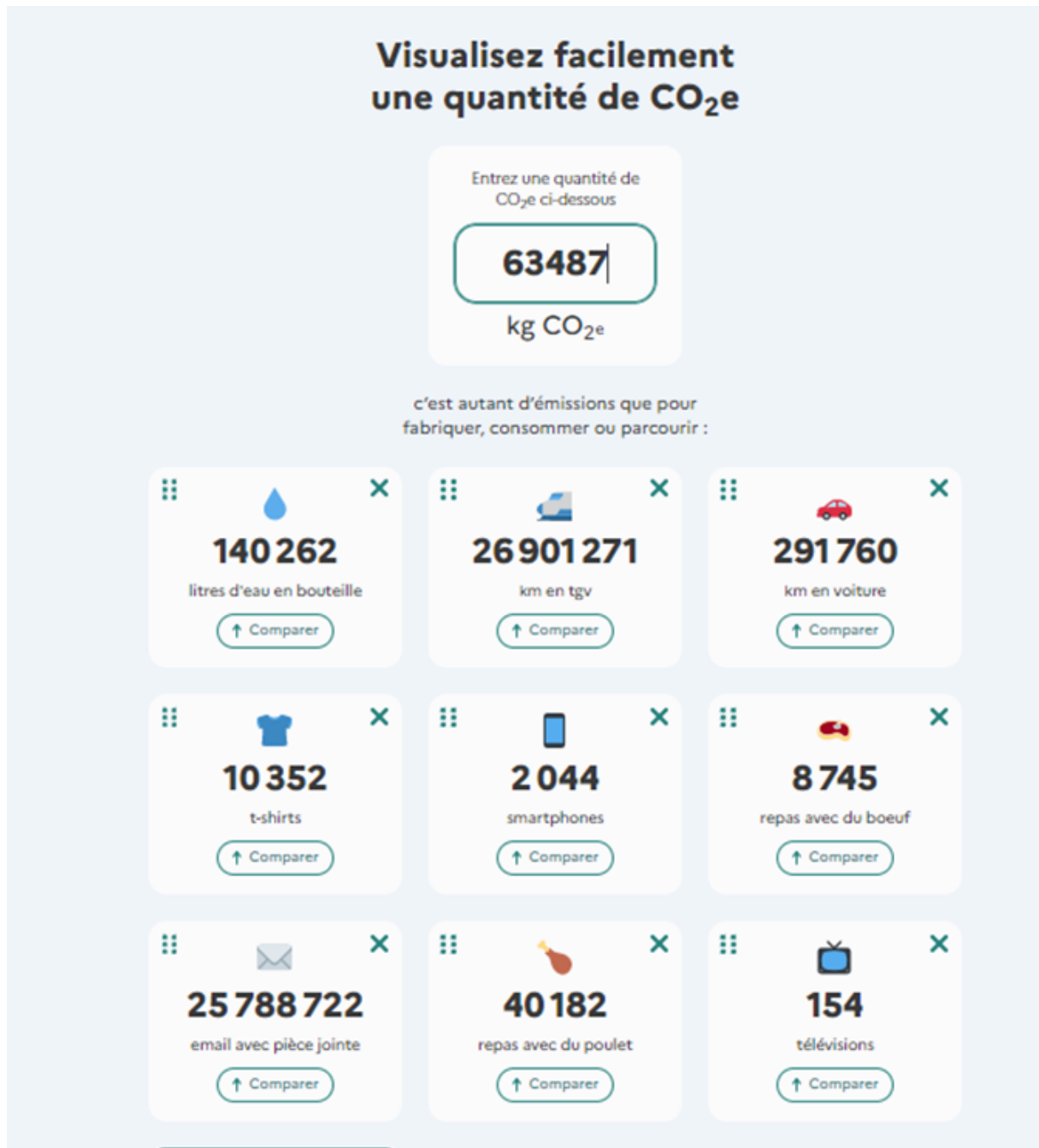
Le déplacement représente la source principale d'émission de gaz à effet de serre sur notre territoire mais aussi pour la collectivité.

Afin de calculer le gain en terme de non émission de gaz à effet de Serre, les hypothèses suivantes ont été prises :

- En 2022, 44 agents ont effectué du télétravail,
- A la CARL, il y a 1 jour télétravaillable par semaine, soit 45 jours sur l'année,
- Pour chaque agent effectuant du télétravail, le kilométrage Domicile - Travail, (Aller/Retour) a été calculé en fonction de la commune de résidence de l'agent.

En prenant en compte ces hypothèses, nous obtenons un total de 61470 km évités pour l'année 2022 soit un équivalent **de 63 T de CO2 évités.**

Afin de mieux comprendre ce que représente 63 T (63487 kg) de CO<sub>2</sub>, le tableau ci-dessous les compare à des actions plus parlantes :



### b. Formation à distance

Durant l'année 2022, 31 agents ont suivi des formations à distance dont 26 délivrés par un centre de formation parisien et 5 formations délivrées par le CNFPT Guadeloupe. Cela a permis d'économiser 26 voyages en avion et 5 aller-retours domicile - travail. Ce qui représente un total de **26 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.**

Afin de mieux comprendre ce que représente 26 T (26000 kg) de CO<sub>2</sub>, le tableau ci-dessous les compare à des actions plus parlantes :



### III. Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,

#### 1. Economie symbiotique

La CARL innove en testant une nouvelle théorie économique radicalement nouvelle, capable de faire évoluer en harmonie les êtres humains et les écosystèmes vivants. En associant des

techniques et des recherches mises en lumière ces dernières années. A savoir la permaculture, la production durable, les circuits solidaires, en remplaçant par exemple l'utilisation du métal et des minerais par celle de plantes pour éviter le désastre écologique et humain de l'exploitation des gisements, là, créer des cités autonomes, sont autant de solutions possibles pour un avenir apaisé.

En avril 2021, la CARL a organisé une présentation de sensibilisation, en visio-conférence aux élus et aux administratifs de la CARL sur la démarche afin de préparer l'évaluation de la capacité régénérative des actions du projet de PCAET à l'économie symbiotique.



### MAI 2022 :

Animation d'un Atelier collectif avec les élus Commission Environnement, ou autres élus, les Techniciens de la CARL et des communes membres.

- **Séance 1** : Découverte de l'économie symbiotique et de ses outils de travail. Mise en pratique des outils au travers de 2 projets de notre PCAET : La lutte contre le gaspillage alimentaire et les jardins partagés.
- **Séance 2** : Écoute du récit de ce que serait la CARL dans 5 à 10 ans en appliquant les principes régénératifs des projets développés par la CARL.
- **Séance 3** : Restitution du travail qui avait été effectué lors de la première séance



## 2. Compétence Déchets : Transfert de la compétence déchets au Syndicat D'innovation et de valorisation des déchets (SINNOVAL)

La CARL, chargée de la gestion des déchets, gère en lieu et place des communes membres, la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), des emballages ménagers recyclables (EMR), des encombrants, des déchets verts et des déchets divers.

**La compétence déchets a été transférée le 30 Juin 2022 au Syndicat d'innovation et de valorisation des déchets (SINNOVAL).** Dans la perspective de création de l'usine gérée par l'établissement public SINNOVAL qui aura pour mission complémentaire, le traitement des déchets ménagers, la CARL poursuit ses efforts afin d'améliorer le service public à rendre aux administrés. Elle amplifie la gestion des déchèteries et dans une logique de renforcement de leur maillage territorial, un certain nombre d'actions est programmé :

- La réduction de la production et des déchets ;
- L'amélioration de la collecte sélective ;
- La modernisation des déchetteries.



- Transfert de la compétence déchets – 30 Juin 2022
- Transfert des marchés liés à la compétence déchets

**Perceptives : Suivi de la compétence déchets – un rapport d'activité 2022 sera présenté.**

## 3. Risques D'inondations : Le PAPI

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont pour objectif de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il s'agit d'une démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités.

L'objectif de ces démarches est de travailler, à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, sur l'ensemble des facteurs générant le risque, à savoir : ALÉA + ENJEUX et VULNÉRABILITÉ = RISQUE

Pour obtenir le label PAPI", garant de la qualité des projets, les actions du programme doivent être réparties de façon équilibrée entre 7 axes de travail, de façon à agir sur l'ensemble des facettes de la gestion du risque.

Ces axes de travail sont les suivants :

- Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 - Surveillance, prévision des inondations
- Axe 3 - Alerte et gestion de crise
- Axe 4 - Prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6 - Ralentissement des écoulements
- Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le lancement d'un PAPI de 3<sup>ème</sup> génération intégrera les informations cumulées sur le PAPI des Grands Fonds et permettra d'aller au-delà de l'aléas ruissellement des eaux pluviales en intégrant la submersion marine. L'élargissement à ces aléas permettra de travailler sur l'ensemble des communes de la CARL.



- Lancement PAPI 3 -ème Génération

## IV. Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains

### 1. Education au développement durable

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements. L'EDD est une mission de l'école introduite par la loi N°2013-595 du 8 juillet 2013, elle renforce l'obligation des établissements scolaires en termes d'éducation et d'exemplarité en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.

En Guadeloupe, cette problématique est prise en compte depuis 2010, le rectorat et plusieurs acteurs œuvrant pour le développement durable ont signé une « convention-cadre de partenariat relative à l'éducation au territoire et au développement durable ». Par le biais de cette convention à laquelle la CARL adhère, les partenaires signataires et le Rectorat mettent en place des projets pédagogiques sur le thème du développement durable.

Tous les 2 ans et afin de mettre en lumière les actions réalisées, les supports pédagogiques disponibles, les parties prenantes locales du Développement Durable (Associations, institutions, porteurs de projets.), un Forum sur l'Éducation au Développement Durable est Organisé : le FOREDD. Le prochain est prévu en avril 2023.

### **Concours EKO-LOGIK**

La première édition du concours « Eko Logik : Jèn Pouss'Inov » a été officiellement lancée par la rectrice de région académique, Christine GANGLOFF-ZIEGLER, et Yrwen de la Torre le vice-président de Synergile, sur la thématique du Bâtiment Durable le 14 octobre au LP DELGRES. Parrainé par Misié Sadik, chanteur très engagé auprès des jeunes, le concours « Eko



Logik : Jèn Pouss'Inov » est destiné aux collégiens, lycéens et étudiants de 18 à 25 ans.

Le concours s'est déroulé d'octobre 2021 à avril 2022, c'était l'occasion pour ces jeunes

de porter leur réflexion sur des sujets variés. Il a pour objectif de développer l'innovation auprès de la jeunesse guadeloupéenne autour de la Transition Energétique et Ecologique du territoire. Le thème général de cette première édition est orienté autour du bâtiment durable : Pour la catégorie collègue, la thématique à développer était **“Ma maison de demain!” (Gestion des flux : eau, déchets et énergie)**.

Pour la catégorie lycée, la thématique à développer était “ Réemploi des ressources locales dans le bâtiment” Pour la catégorie étudiants, la thématique à développer était “Améliorer le confort des occupants dans les maisons de demain en Guadeloupe” du travail qui avait été effectué lors de la première séance. Mais les mettre en valeur et faire

A l'occasion du lancement du concours, plusieurs animations pédagogiques et mises en application autour de maquettes « Bâtiment Durable » se sont tenues pour les participants présents ainsi que pour les élèves et enseignants en distanciel dans l'ensemble des établissements de l'académie.

- Participation au Jury et à la Remise des Prix du Concours **Eko Logik Jèn Pouss'Inov**



Monsieur le DGS, présent pour féliciter et participer à la remise des prix



Monsieur le Président, présent pour découvrir et valoriser les projets des jeunes participants

### Perceptives :

- Participation au Forum Éducation Développement Durable (FOREDD) 2023 sur le thème : « Ville et communautés Durables », ODD 11  
Environ 2000 personnes attendues



## 2. Jardin de Kervino - action du PPGF (Plan paysage des Grands Fonds) et du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).



La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) souhaite poursuivre son engagement en matière de **préservation des espaces naturels**, de **mise en valeur de l'environnement** et de réduction de la pression de l'urbanisme sur les milieux naturels et agricoles.

En effet, une meilleure gestion des ressources naturelles de son territoire est un des leviers qui permettra à la CARL de soutenir ses engagements en cohérence avec les documents stratégiques locaux, son projet de territoire, son **Plan de Paysage des Grands-Fonds (PPGF)** et les orientations de son **futur PCAET**.

A ce titre, il est apparu opportun pour la CARL de s'engager dans un projet de mise en valeur de la parcelle communale BM161, située à la section Kervino au Gosier, à travers la mise en place d'une **programmation respectueuse du milieu naturel**.

La volonté première est l'harmonisation de cette parcelle avec le paysage identitaire et caractéristique des Grands Fonds. L'idée d'une approche collective et publique d'un jardin vivrier est vertueuse. Le parti pris est de s'inspirer du contexte et du fonctionnement culturel des Grands Fonds.

Le souhait est donc de s'inspirer de ce fonctionnement pour l'appliquer à la parcelle de ce projet en proposant un véritable verger public avec une offre complète composée de gros arbres fruitiers dans des espaces dédiés.

L'idée est de transformer la contrainte qu'est la topographie du terrain en opportunité pour proposer des équipements :

- **Une piste d'initiation à la glisse (trotinette/ roller/ draissienne/ vélo ... ).**
- **Une pente de jeux avec toboggans / filet d'escalade / plot d'escalade**
- **Des carbets sur des zones planes**
- **Vrai amphithéâtre de verdure avec des assises confortables.**
- **Valorisation de la forêt sèche avec un cheminement pédagogique serpentant entre les arbres.**

Cet espace d'appropriation fédérateur pourrait devenir un acteur du site comme lors de Léwoz, ou en encore de spectacles des écoles du Gosier et de la CARL ou comme aire de répétition pour les associations carnavalesques ...



Réalisation de la phase-avant-projet validée :

- Prise en compte des contraintes d'accessibilité
- Dossier Loi sur l'Eau
- Prise en compte de la perméabilité des matériaux employés, leur localité, leur durabilité.

Le projet a pour ambition d'être une vitrine du développement durable à la CARL.

#### Perspectives :

- Lancement Marché Maîtrise d'œuvre
- Travaux

## V. Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

### 1. Contrat de Relance et de Transition Écologique;

Afin d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques, économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de convention : le Contrat de Relance et de Transition Écologique. Il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce contrat est conclu entre l'État et les collectivités territoriales, durant la durée de la mandature, pour une durée de 6 ans maximum. A ce titre, la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) a souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration de son CRTE en collaboration avec les services de l'Etat, ses communes membres et ses partenaires.

En effet, une concertation et un travail avec les communes membres a eu lieu en 2021 afin d'identifier et de définir les projets, qui seront inscrits au CRTE.

Le 14 Novembre 2022, le CRTE a été adopté en conseil communautaire avec les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
- Orientation 2: Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives
- Orientation 3: Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire
- Orientation 4: Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets.

Le contrat CRTE est un contrat liant l'État et l'EPCI et représente une véritable animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire.

La CARL devra agir en véritable soutien à ses communes membres pour une véritable application des orientations définies sur le territoire. La CARL devra donc agir en tant qu'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains. Elle devra suivre les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public et apporter des ressources d'ingénierie (conseils juridiques et technique).

Des indicateurs de suivi (financiers, opérationnels, planning..)et de résultats permettront d'évaluer l'impact des projets inscrits au CRTE.



Mise à jour du contrat du CRTE :

- Mise à jour de l'avancement des projets - technique, financiers
- Echanges avec les communes membres
- Redéfinition des priorités des projets

**Adoption en conseil communautaire le 14 novembre 2022 et signature**

#### Perspectives :

- **COTECH et COPIL, tous les trimestres**
- **Suivi des projets inscrits au CRTE en partenariat avec les communes membres et les services de l'Etat.**
- **Appui en ingénierie (financiers, techniques, mise en place et suivi d'indicateurs)**

## 2. CoPRO

Un avis à appel à candidature a été lancé le 19 octobre 2021, pour sélectionner le bureau d'étude qui nous accompagnera dans l'élaboration de ce programme local de l'habitat, faute d'offre, elle a été relancé avec une publicité plus large le 24 février 2022.

L'étude sur les copropriétés dégradées comprend 2 phases:

- Un diagnostic territorial
- Un programme d'actions détaillé et opérationnel

## 3. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Conformément à l'art 70 de la loi du 27 janvier 2017 «Egalité et Citoyenneté» la CARL doit mettre en place la CIL et est tenue de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en application du dernier alinéa du IV de l'article L 302- 1 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

#### 4. Le Plan intercommunal de lutte contre l'habitat Indigne (PILHI)

La CARL doit se doter d'un **Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)** conformément à la loi N°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer, afin de mieux repérer les situations d'habitat indigne sur son territoire.

Selon l'article 1 de la « loi Besson », la définition de l'habitat indigne est la suivante « Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

L'année 2021 a permis de lancer l'étude du diagnostic à partir du recensement des données existantes et l'organisation d'entretiens avec les maires des 4 communes de la CARL et les acteurs de l'habitat pour approfondir le diagnostic territorial (EPF, DEAL, bailleurs sociaux, agences immobilières, CAF etc...). Un COTECH et un COPIL se réuniront courant février 2023.

Parallèlement, le bureau d'étude Planèd, chargé de l'analyse foncière, a créé un WEBSIG qui a été présenté aux référents des communes membres de la CARL.

Les objectifs de cet outil sont de :

- Définir les disponibilités foncières des communes (terrains libres en zones constructibles, potentiel en renouvellement urbain)
- Disposer d'une base du potentiel foncier, partagé et consolidé avec les communes, pour accompagner les communes tout au long de l'élaboration du PLH pour territorialiser dans le programme d'actions les objectifs de production de logements retenus (6 ans du PLH)
- Appréhender les pratiques en termes de maîtrise foncière (outils fonciers), d'urbanisme et d'aménagement des communes et des partenaires



Mission d'accompagnement pour l'élaboration du PLH (programme local de l'habitat) et de ses volets habitat indigne (plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne) et copropriétés dégradées.

Les bureaux d'études sélectionnés pour le programme local de l'habitat sont les suivants:

- PLH: Sémaphores et le co-traitant Planèd pour l'analyse foncière
- PILHI et COPRO: Espacité et le co-traitant Géomatik Karaïb

Après notification, une réunion de cadrage en commission mixte organisée le 12 juillet 2022 a permis de présenter l'équipe projet, la méthodologie et le calendrier de mise en œuvre des différentes missions.

Perspectives :

- COTECH et COPIL, février 2023
- L'année 2023 sera consacrée à poursuivre l'avancée des différentes phases des politiques publiques de l'habitat. Concernant le volet politique sociale de l'habitat, un marché sur la mise en œuvre de la conférence intercommunale du logement

(CIL) et l'élaboration des documents cadre d'orientations de la convention intercommunale d'attribution (CIA) et du plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) sera lancé en 2023.

- Aménager et rendre attractif le territoire

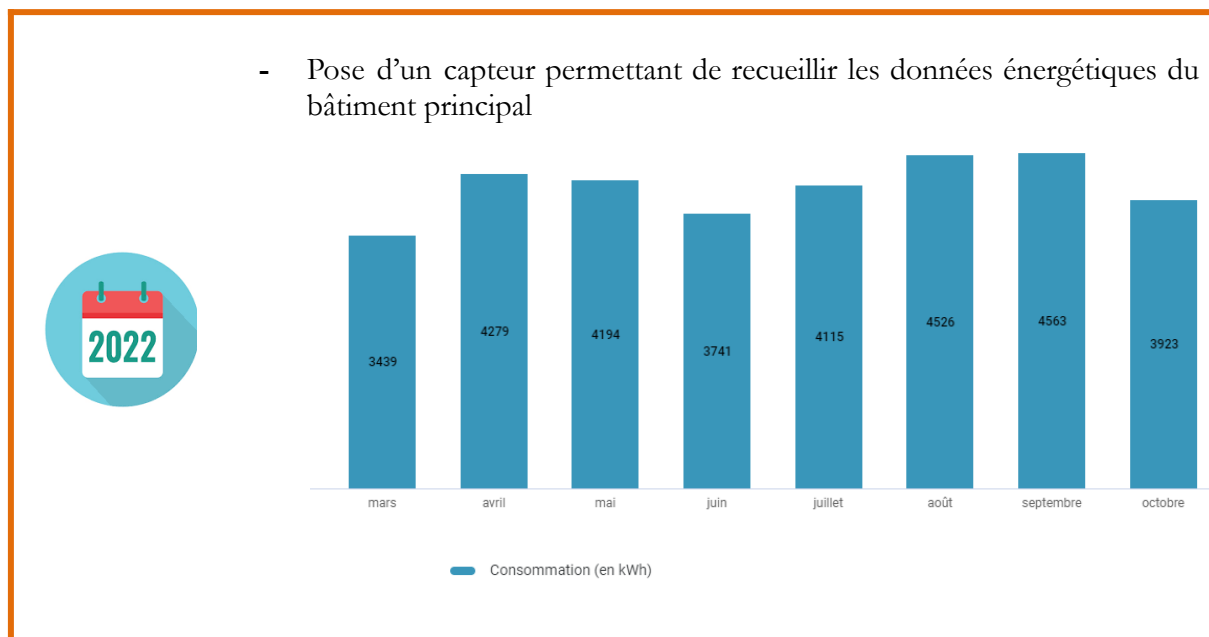
## VI. Finalité 5 : Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.

### 1. Programme SEIZE

Ce programme propose aux entreprises et collectivités du territoire guadeloupéen des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de la transition énergétique par le biais, notamment, d'ateliers adaptés à chaque secteur d'activité et de kits capteurs permettant aux entreprises de suivre la réduction de leurs consommations énergétiques. Toutes ces offres sont à 100% prises en charge par le programme et sont donc totalement gratuites pour les entreprises qui en bénéficient.

Le programme est financé par le dispositif de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et soutenu par le Comité MDE de la Guadeloupe (Région Guadeloupe, ADEME, DEAL, EDF).

La pose du kit capteurs a été réalisée par un chargé de mission SEIZE. Elle est accompagnée d'une présentation de la plateforme (UDWI) qui remonte les données de température, d'humidité et de consommation électrique en temps réel.



#### Perceptives :

- Atelier SEIZE :
  - o Présentation des enjeux de la transition énergétique en Guadeloupe

- o **Présentation d'un certain nombre d'éléments spécifiques à l'activité de l'entreprise et/ou de la collectivité (Les postes de consommations d'énergie**
- o **Les moyens de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone à tous niveaux )**
- **Mise en place de dispositif de monitoring sur l'ensemble de la CARL**

## 2. Economie Bleue

Le concours Riviera Blue Tech est le premier concours organisé par la CARL. Ce concours est destiné aux porteurs de projets innovants alliant les nouvelles technologies et l'économie Bleue. Pour la première partie du jeu concours, les porteurs de projets avaient pour consigne de transmettre une représentation visuelle (photo/symbole) qui représente et met le plus en valeur leur projet. Les 8 représentations des candidats retenus ont été publiées sur la page Facebook de la CARL afin que leur communauté puisse les soutenir en votant par le biais d'un "j'aime".

À la suite de cela, 6 candidats ont été retenus pour la 2ème étape du jeu concours.

Parmi les lots à remporter, on comptait notamment une aide d'une valeur de 4000€ d'accompagnement à la création ou l'accroissement de son entreprise.

A la suite du Jury, un candidat a été sélectionné. Il s'agit de l'entreprise BIOPONI CARAÏBES ayant un projet de construction de la première ferme aquaponique de Guadeloupe.

Déroulement du concours: 10 Novembre 2022 au 13 Janvier 2023



**lauréat** : BIOPONI CARAÏBES: projet de construction de la première ferme aquaponique de Guadeloupe

### Perceptives :

- **Invitation du lauréat au salon Vivatech 2023 à Paris**
- **Immersion au sein d'un incubateur spécialisé dans les activités de l'économie bleue. Objectif: permettre au lauréat de découvrir ce qui se fait ailleurs dans son domaine d'activité, s'inspirer de méthodes existantes, et créer un de réseau de partenaires**
- **Accompagner le lauréat dans son installation sur le territoire de la CARL**